

A. BRO GWENED
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Quiberan
56450 SURZUR
811 030 923 RCS VANNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq juin,
A 10 heures,
Au siège social.

Les associés de la société A. BRO GWENED, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Emmanuel ARMENGAUD, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Isabelle COURTET, épouse ARMENGAUD, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel ARMENGAUD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Décision de ne pas remplacer Madame Isabelle ARMENGAUD, cogérante démissionnaire,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A.E. 

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du Quiberan – 56450 SURZUR au Botkarn – 29100 POULDERGAT, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

Botkarn – 29100 POULDERGAT

Son transfert en tout autre lieu de la même ville résulte d'une simple décision de la gérance et en tout autre endroit d'une décision collective extraordinaire des associés ou d'une décision de l'associé unique. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Isabelle ARMENGAUD de ses fonctions de cogérante et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A.E



TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en application de l'article R. 210-10 du Code de commerce, de supprimer de l'article 12 des statuts le nom de l'ancien cogérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Emmanuel ARMENGAUD

Isabelle ARMENGAUD

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Emmanuel Armengaud, featuring a long, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small loop. The signature on the right is for Isabelle Armengaud, which is more complex and stylized, with multiple loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.